

## **Rapports sociaux en détention et usages de l'espace carcéral**

**Lucie Bony**

### **Dossier : Architecture carcérale et sens de la peine : formes et usages contemporains de la prison**

*Si l'espace carcéral, tel qu'il est conçu par les architectes et réglementé par l'encadrement institutionnel, contraint fortement les pratiques des détenus, il ne crée pas pour autant une uniformisation des usages ou de l'expérience carcérale. Lucie Bony montre que les modes d'appropriation différenciés forment des rapports sociaux en détention marqués par l'inégalité.*

Les marges de manœuvre dont disposent les détenus pour s'approprier l'espace carcéral varient en fonction de la configuration architecturale, de la réglementation et de la surveillance qu'y exercent les agents pénitentiaires. En cellule, les pratiques des détenus sont fortement contraintes par la superficie de la pièce, son aménagement intérieur minimum et les nombreuses restrictions d'usage stipulées par le règlement intérieur, mais la surveillance y reste limitée. À l'inverse, la cour de promenade est l'espace le plus vaste de la détention ; aucun aménagement ne vient y orienter les usages mais ceux-ci sont en permanence surveillés par le personnel pénitentiaire. Cependant, les pratiques de l'espace ne sont pas seulement déterminées par ces normes d'usage inscrites dans la forme architecturale ou dans la réglementation. Elles sont également le produit des rapports sociaux et des interactions entre prisonniers, mais également entre ceux-ci et l'administration pénitentiaire<sup>1</sup>.

### **Des usages socialement différenciés de l'espace carcéral**

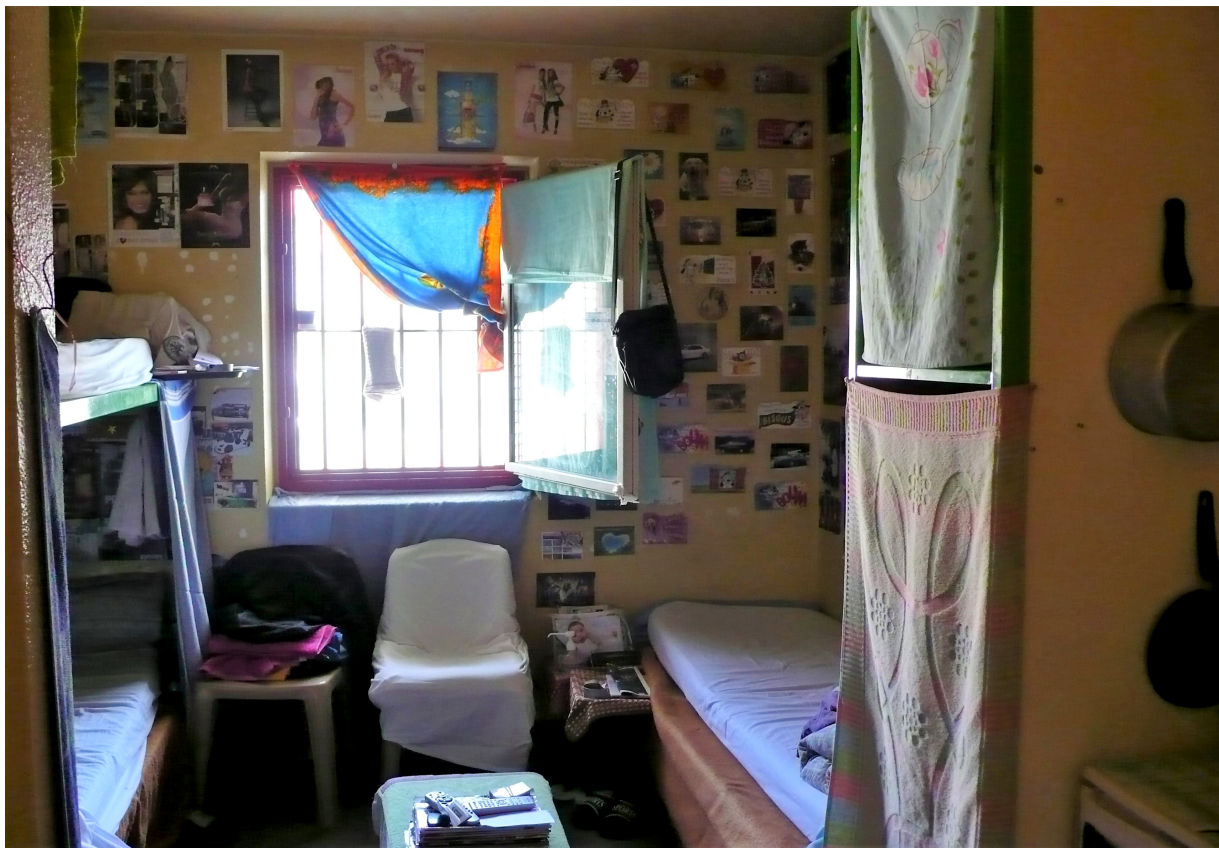
La littérature sociologique sur les usages du logement et de l'espace urbain a montré le rôle d'une série de déterminants sociaux sur la diversité des pratiques et des représentations : position sociale, situation familiale, âge ou trajectoire résidentielle ont une incidence sur les manières d'habiter et de cohabiter dans son logement, son quartier et plus globalement en ville (Bernard 1992 ; Authier *et al.* 2001 ; Guérin-Pace 2003). En mettant ces observations, réalisées sur des contextes d'habitat ordinaire, à l'épreuve du contexte carcéral, particulièrement contraignant, on pourrait s'attendre à une relative uniformisation des usages des détenus, quelles que soient leurs caractéristiques sociales. Toutefois, la marge de manœuvre laissée aux détenus pour définir leurs activités et les lieux où elles s'inscrivent fait émerger des manières socialement différenciées d'habiter et de cohabiter dans l'espace carcéral, selon le milieu social, l'âge, la durée de séjour ou encore la situation pénale de chacun.

---

<sup>1</sup> Cet article repose sur des données obtenues par observation et par entretiens en 2010-2011 dans le cadre d'une recherche doctorale financée par une allocation de la région Île-de-France. Ces entretiens, réalisés avec 38 hommes majeurs détenus en maison d'arrêt (un à cinq entretiens par personne), visaient à recueillir le récit de leur parcours biographique et de leurs rapports à l'espace résidentiel, à la fois avant et pendant leur détention.

Les rapports pratiques et symboliques à l'espace de la cellule se distinguent d'abord selon le milieu social des détenus : ceux qui ont les moyens financiers de « cantiner<sup>2</sup> » peuvent agrémenter l'équipement de leur cellule (ordinateur, radio, cafetière, etc.) ; les activités réalisées en cellule et le type de décoration renseignent également sur la position et les origines sociales de l'occupant. L'âge s'avère ensuite un critère particulièrement discriminant, en raison de la relative homogénéité socioculturelle de la population carcérale<sup>3</sup>. Ainsi, les cellules des détenus les plus jeunes sont souvent les plus décorées, mais aussi les plus désordonnées. La participation à la vie sociale en détention, qui permet d'accéder aux réseaux de circulation d'objets entre détenus (don, troc, trafic), mais aussi la fréquence des visites reçues par des proches influent également sur la quantité d'objets possédés et entreposés en cellule.

**Figure 1. Cellule de la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine à Nanterre**



© Lucie Bony, 2011.

Les cellules particulièrement vides sont ainsi occupées par des détenus disposant de peu de ressources financières pour cantiner, ne recevant pas de visites de leurs proches et ayant peu de relations au sein de la détention. Les rapports à la cellule se différencient aussi selon la durée du séjour et la situation pénale des détenus, ceux présents depuis plusieurs mois ont tendance à charger cet espace matériellement (en termes de quantité d'objets accumulés) et affectivement (en termes d'expression d'un sentiment d'appropriation) davantage que les détenus récemment incarcérés ou en attente de leur jugement. La socialisation résidentielle (Pinçon et Pinçon-Charlot 1988) des détenus est aussi un facteur à prendre en compte pour comprendre les pratiques réalisées en cellule : certains récits soulignent une reproduction, certes déformée, de pratiques autrefois associées au logement précarcéral. Il peut s'agir d'aménagements (création de coins thématiques faisant écho aux différentes pièces des logements occupés par le passé par exemple) mais aussi d'activités et

<sup>2</sup> Système commercial de l'établissement pénitentiaire où la personne détenue peut acheter divers objets ou denrées.

<sup>3</sup> La population carcérale est majoritairement composée d'hommes (plus de 96 %), plutôt jeunes (près de 50 % ont moins de 30 ans) et issus de milieux modestes : 50 % sont ou ont été ouvriers et plus de 60 % n'ont pas un niveau dépassant l'instruction primaire (INSEE 2002 ; Combessie 2009).

rituels domestiques importés en détention (choix des programmes télévisés regardés ou des plats cuisinés pour renouer avec leurs pratiques d'hommes libres, organisation de l'emploi du temps quotidien en référence à leur mode de vie antérieur, etc.). Enfin, les représentations de l'espace de la cellule peuvent fortement varier d'un détenu à l'autre : les détenus les plus âgés et les moins insérés dans la vie sociale en détention la décrivent par exemple comme un refuge, un lieu de relative intimité permettant de se recentrer sur soi et d'occulter le reste de la détention, alors que les détenus les plus jeunes la considèrent comme l'espace ultime d'enfermement et d'oppression.

Les pratiques et les représentations des autres lieux de la détention sont également socialement différenciées. Ainsi, en comparant les lieux que les détenus fréquentent au quotidien, on peut distinguer quatre configurations d'espaces de vie en détention. Certains détenus ont un espace de vie « rétréci » : ils passent la majeure partie de leur temps en cellule et n'en sortent que très rarement. À l'inverse, des détenus qui fréquentent de nombreux lieux de la détention ont un espace de vie « élargi » : c'est notamment le cas des détenus « auxiliaires<sup>4</sup> » qui, dans le cadre de leur travail, jouissent d'une certaine facilité de déplacement. On peut qualifier d'« interstitiels » les espaces de vie des détenus qui investissent fortement les espaces de circulations pour se rencontrer et passer du temps hors de leur cellule : pour ces détenus, souvent jeunes et purgeant généralement des peines courtes qui ne leur laissent pas le temps d'accéder aux activités (il y a en moyenne six mois d'attente pour y être inscrit), les déplacements dans l'établissement constituent une activité à part entière dans leur quotidien. Enfin, certains détenus ont un espace de vie qui prend une forme « archipélagique » : ils passent beaucoup de temps en cellule et se rendent aussi régulièrement dans les lieux d'activité (secteur socio-éducatif), mais ne s'attardent jamais dans les couloirs et évitent les sociabilités qui s'y déploient.

Ainsi les usages de certains lieux varient-ils fortement selon les détenus. C'est par exemple le cas de la cour de promenade, qui est potentiellement accessible à tous les détenus et qui représente le cœur névralgique de la vie sociale en détention. On y observe des détenus qui se déplacent seuls et évitent de croiser le regard des autres, voire courent afin de masquer leur peur : il s'agit essentiellement de détenus marginalisés ou de détenus récemment incarcérés et qui n'ont pas encore noué de relations avec d'autres. Pour ces détenus, comme pour ceux relativement âgés, issus d'un milieu social plus élevé que la moyenne et moins insérés dans la vie sociale de la détention, la cour de promenade est essentiellement considérée comme un lieu pour s'aérer. Pour les autres, c'est bien son caractère relationnel voire « public » qui rend cet espace attractif. Toutefois, le partage de l'espace de la cour de promenade est structuré par un clivage générationnel : les détenus plus âgés se tiennent à l'écart des plus jeunes. Cette mise à distance leur permet de se distinguer de cette fraction de la population carcérale considérée comme fougueuse et irrespectueuse (Bony 2012). De même, dans la bibliothèque, les jeunes détenus cohabitent avec leurs aînés, mais ces derniers y sont très présents et plutôt fixes alors que les jeunes ne sont pas invités à y stationner et ne font qu'y passer.

## **L'exercice du pouvoir par et dans l'usage de l'espace carcéral**

L'usage de l'espace est indissociable de l'exercice du pouvoir. Étant donné l'étroitesse de la cellule dans laquelle les détenus sont bien souvent contraints de cohabiter à deux, trois ou quatre<sup>5</sup>, l'usage de cet espace est révélateur des rapports de domination qui s'établissent entre codétenus. Le partage de l'espace et des tâches domestiques font régulièrement l'objet de négociations entre codétenus. Comme dans d'autres contextes résidentiels, on peut distinguer un « pouvoir

<sup>4</sup> Les auxiliaires sont des détenus qui travaillent, contre rémunération de l'administration pénitentiaire, au sein de l'établissement (entretien des espaces collectifs, électricité, plomberie, peinture, distribution des repas en cellule, etc.).

<sup>5</sup> Le surpeuplement carcéral affecte particulièrement les maisons d'arrêt. Au 1<sup>er</sup> août 2016, moins de 20 % des détenus occupent une cellule individuelle en maison d'arrêt, contre 86 % en centre de détention (Jean-Jacques Urvoas, *En finir avec la surpopulation carcérale*, rapport au Parlement sur l'encellulement individuel, 2016).

d'orchestration », qui concerne le domaine de la direction générale et de l'équipement (en cellule : l'aménagement, la répartition des lits, le choix des programmes télé, des menus, etc.) et un « pouvoir d'exécution » qui concerne plutôt les activités de gestion de la vie quotidienne : le ménage, l'entretien, l'approvisionnement, etc. (Glaude et Singly 1986). Les données recueillies en entretiens montrent que ce sont les détenus les plus âgés ou les plus riches qui détiennent généralement le pouvoir d'orchestration. Celui-ci étant hiérarchiquement plus important que le pouvoir d'exécution, se dessinent alors des organisations en cellule plutôt autoritaires. D'autres groupes de codétenus apparaissent plus égalitaires, lorsque les pouvoirs sur l'espace sont équitablement partagés (Bony 2015).

Dans ce contexte de promiscuité, les détenus mettent en œuvre des tactiques spatiales afin de se ménager un espace personnel : des draps ou des couvertures sont par exemple utilisés pour créer une discontinuité entre chaque lit (certains détenus parlent de « grottes » pour décrire le cocon qu'ils créent ainsi autour de leur lit). On constate plus généralement, comme Henri Faure dans les chambres des personnes internées en hôpital psychiatrique, la création d'un « espace péri-lit » que l'on peut interpréter comme un « espace péri-corporel », où sont concentrés les objets chargés affectivement qui renvoient les détenus à leur histoire personnelle (cité par Leroy *et al.* 1970, p. 7). On y retrouve ainsi affichés, ou stockés sous l'oreiller, les dessins et les photos des êtres qui leur sont chers. Cette organisation fait du lit la zone la plus intime de la cellule, ces objets renvoyant au besoin « de sécurisation, de protection et de reconstitution dans ce milieu étranger de l'espace affectif habituel » (*ibid.*, p. 41).

Dans les espaces collectifs, ces rapports sociaux de domination font aussi intervenir les agents pénitentiaires, qui disposent du pouvoir d'ouvrir et de fermer les grilles et les portes et déterminent ainsi en grande part le champ des pratiques possibles et des espaces accessibles par les détenus<sup>6</sup>. Un rapport de force s'instaure avec les détenus qui cherchent à élargir leur espace de vie en circulant dans l'espace carcéral, même lorsque ces déplacements ne sont pas officiellement autorisés par l'emploi du temps réglementaire de l'institution. Des négociations avec les agents pénitentiaires sont alors nécessaires pour parvenir à franchir les grilles ou les portes qui régulent les circulations donnant accès aux couloirs de la détention. Celles-ci passent par l'oralité et l'argumentation, mais la dimension physique du rapport de force n'est pas négligeable. Les détenus qui ne disposent ni des compétences relationnelles et langagières pour négocier, ni des compétences physiques pour s'imposer face aux surveillants, élargissent quant à eux leur espace de vie en usant de diverses tactiques. Ils déjouent la surveillance des agents en profitant de leur inattention liée aux multiples sollicitations auxquelles ils doivent répondre et se faufilent dans les couloirs en mobilisant leur connaissance fine de l'espace (les recoins, les angles morts, les cachettes, les possibilités de débloquer les portes automatiques, etc.) et du temps carcéral (les horaires des déplacements collectifs, les habitudes des surveillants, etc.).

Ce pouvoir sur l'espace, négocié ou dérobé par les détenus, peut également être délégué, voire institutionnalisé, par l'encadrement pénitentiaire. Certains détenus disposent ainsi de pouvoirs spécifiques sur quelques lieux de la détention. C'est le cas des salles de musculation, présentes dans chaque bâtiment et dont un détenu « auxiliaire » est chargé de réguler l'usage en sélectionnant notamment les autres détenus qui peuvent y accéder. L'office constitue un second exemple de ce type de « territoire réservé » (Goffman 1968). Cet espace a initialement pour fonction de réceptionner le chariot contenant les plats distribués en cellule par un « auxiliaire » afin d'assurer la liaison chaude si cette distribution se fait attendre. En pratique, l'office constitue une annexe de la cellule de ce détenu : il y passe ses après-midi, en compagnie de trois amis, avec lesquels il prend ses repas, joue aux cartes en buvant du thé ou fait la cuisine.

---

<sup>6</sup> En centre de détention, les portes des cellules sont généralement ouvertes la journée, les détenus peuvent donc se déplacer dans l'établissement. Mais en maison d'arrêt, l'encellulement se fait « portes fermées » : les détenus passent donc la majeure partie de leur journée en cellule (d'où l'investissement de cet espace) et leurs déplacements dans l'établissement sont scrupuleusement contrôlés.

Les détenus auxquels est concédé ce pouvoir sont généralement des détenus relativement âgés jouissant d'un respect et d'une certaine autorité<sup>7</sup> sur le reste de la population carcérale. La concession de ces espaces adoucit quelque peu leurs conditions de détention. En échange, le personnel pénitentiaire fait appel à ces détenus pour maintenir l'ordre et leur confère ainsi un rôle de « détenus modérateurs » (Chauvenet *et al.* 2008, p. 190-196), c'est-à-dire d'intermédiaires entre le personnel et les autres détenus. Cette délégation de pouvoir sur l'espace n'est pas irréversible : lorsque les agents pénitentiaires considèrent qu'ils perdent le contrôle de la situation, ils mettent un terme à ces privilèges.

## Usages des espaces et catégorisation des détenus

L'appropriation de l'espace constitue donc un enjeu important dans l'établissement des relations sociales en détention : elle révèle les positions sociales, favorise leur conservation et contribue à leur légitimation. L'usage des espaces participe pleinement de la présentation de soi et pèse sur les opérations de catégorisation entre détenus : les positions spatiales permettent aux détenus d'afficher et de décoder leurs positions sociales respectives au sein de la micro-société carcérale.

Ainsi, l'entretien et le niveau d'équipement de la cellule constituent un moyen de se mettre en scène et d'exposer sa richesse au reste de la population détenue. Ses qualités reflètent les qualités des personnes qui l'occupent. Pour les détenus comme pour les surveillants, les cellules richement décorées, équipées et propres, sont perçues comme un signe de maîtrise de soi et d'imperméabilité aux atteintes de l'institution. Inversement, un détenu occupant une cellule sale ou vide est considéré comme se laissant aller, comme étant vulnérable et touché par la détention, voire comme étant malade (toxicomane, fou, etc.).

De même, ne pas se rendre dans la cour de promenade expose au discrédit en laissant penser que l'on a des problèmes avec d'autres détenus et que l'on a quelque chose à se reprocher. À l'inverse, il est prestigieux de s'y montrer en compagnie de détenus qui jouissent d'une réputation valorisée en détention, le respect que ces derniers inspirent rejaillissant sur leur entourage. Suivant la même logique, les détenus qui accèdent aux salles de musculation, dont les occupants sont « sélectionnés » par les détenus auxiliaires, vivent cela comme un privilège et leur présence dans cette salle témoigne de leur insertion dans la communauté des détenus. Enfin, la présence dans certains lieux dévalorisés de la détention participe à la stigmatisation des personnes qui les fréquentent. C'est le cas de l'unité sanitaire qui contribue à la catégorisation des détenus qui s'y rendent régulièrement : ces derniers sont ainsi identifiés comme ayant des problèmes psychiatriques ou des maladies graves et peuvent être mis à l'écart par les autres détenus qui craignent une contamination physique et morale. Par extension, les détenus qui occupent des cellules situées aux rez-de-chaussée des bâtiments encourent le risque d'être discrédités. En effet, pour des raisons de gestion des flux, y sont regroupées les personnes qui ont besoin de se rendre régulièrement à l'unité sanitaire : les personnes malades, notamment toxicomanes, associées à la saleté et au risque de contamination ; celles qui ont des troubles psychiatriques, dites « cachetonnées » et jugées « faibles ». C'est aussi à cet étage que sont affectées les personnes âgées, toujours soupçonnées d'être des « pointeurs<sup>8</sup> », particulièrement mal vus en prison.

Ces catégorisations entre codétenus à partir des usages différenciés de l'espace peuvent finalement influencer les pratiques : l'espace et son occupation deviennent un enjeu en soi. Par leur omniprésence dans les couloirs, les jeunes détenus marquent ces espaces. À l'inverse, toute présence injustifiée dans les couloirs est considérée par les détenus plus âgés comme une pratique

---

<sup>7</sup> Cette autorité informelle repose non seulement sur l'âge des détenus mais aussi sur l'ancienneté de leur présence dans l'établissement, leur parcours de vie et leur réputation (notamment leur passé carcéral et plus globalement leur « carrière délinquante »), leur origine résidentielle et leur réseau relationnel aussi bien en détention qu'à l'extérieur.

<sup>8</sup> Désigne dans le jargon carcéral les personnes en détention pour des agressions sexuelles.

puérite : ils cherchent plutôt à se distinguer de cette catégorie de population en évitant pour leur part d'y stationner trop longuement.

### **Des expériences différenciées de la détention**

Finalement, bien qu'étant contraints à cohabiter dans un même établissement pénitentiaire, tous les détenus ne vivent pas dans les mêmes espaces en détention. Dans un espace conçu et réglementé pour être difficilement appropriable, les détenus parviennent malgré tout à inscrire leur marque. La territorialisation et la personnalisation des espaces carcéraux se réalisent au fil de compromis entre les normes institutionnelles d'usage des lieux, inscrites dans la forme architecturale, dans le règlement intérieur et véhiculées par le personnel de surveillance, et les normes produites par la régulation des rapports de pouvoir entre codétenus. On ne croise pas tous les détenus dans tous les lieux de la détention et leur présence ou leur absence participe ainsi à l'identification et à la différenciation des lieux carcéraux.

Aussi, même en prison, l'espace vécu se dégage en partie des injonctions de l'espace conçu (Lefebvre 2000). Nombre de pratiques observées en détention constituent des formes de détournement, au point parfois de transformer la fonction ou la finalité de certains lieux. L'espace carcéral, symbole de la contrainte et de l'oppression des détenus, peut donc constituer une ressource pour les détenus dans leur gestion au quotidien de l'épreuve de l'enfermement, aussi bien qu'un risque ou une entrave supplémentaire, pour les détenus les moins dotés ou les plus stigmatisés.

### **Bibliographie**

- Authier, J-Y., Bensoussan, B., Grafmeyer, Y., Lévy, J.-P. et Lévy-Vroelant, C. 2001. *Du domicile à la ville. Vivre en quartier ancien*, Paris : Anthropos.
- Bernard, Y. 1992. *La France au logis. Étude sociologique des pratiques domestiques*, Liège : Mardaga.
- Bony, L. 2012. « Cohabitation carcérale et clivage générationnel. "Jeunes" et "anciens" en Maison d'arrêt », in P.-V. Tournier (dir.), *Dialectique carcérale. Quand la prison s'ouvre et résiste au changement*, Paris : L'Harmattan, p. 125-136.
- Bony, L. 2015. « La domestication de l'espace cellulaire en prison », *Espaces et Sociétés*, n° 162, p. 13-30. Disponible en ligne à l'URL suivant : [www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2015-3-page-13.htm](http://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2015-3-page-13.htm).
- Chauvenet, A., Rostaing, C. et Orlic, F. 2008. *La Violence carcérale en question*, Paris : Presses universitaires de France.
- Combessie, P. 2009. *Sociologie de la prison*, Paris : La Découverte.
- Cressey, D. R. 1961. *The Prison. Studies in Institutional Organization and Change*, New York : Social Research Council.
- Glaude, M. et de Singly, F. 1986, « L'organisation domestique : pouvoir et négociation », *Économie et Statistique*, vol. 187, p. 3-30. Disponible en ligne à l'URL suivant : [www.persee.fr/doc/estat\\_0336-1454\\_1986\\_num\\_187\\_1\\_2447](http://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1986_num_187_1_2447).
- Goffman, E. 1968 [1961]. *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris : Éditions de Minuit.
- Guérin-Pace, F. 2003. « Vers une typologie des territoires urbains de proximité », *L'Espace géographique*, vol. 32, n° 4, p. 333-344. Disponible en ligne à l'URL suivant : [www.cairn.info/revue-espace-geographique-2003-4-page-333.htm](http://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2003-4-page-333.htm).
- INSEE. 2002. *L'Histoire familiale des hommes détenus*, Paris : INSEE.
- Lefebvre, H. 2000 [1974]. *La Production de l'espace*, Paris : Anthropos.

- Leroy, C., Bedos, F. et Berthelot, C. 1970. *Appropriation de l'espace par les objets*, Paris : Rapport du Centre de recherche d'architecture d'urbanisme et de construction.
- Pinçon, M. et Pinçon-Charlot, M. 1988. « Histoires de vie, espaces de vie », *L'Espace géographique*, vol. 17, n° 2, p. 122-130. Disponible en ligne à l'URL suivant : [www.persee.fr/doc/spgeo\\_0046-2497\\_1988\\_num\\_17\\_2\\_2759](http://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1988_num_17_2_2759).
- Sykes, G. M. et Messinger, S. L. 1960. « The inmate social system », in R. Cloward (dir.), *Theoretical Studies in Social Organization of the Prison*, New York : Social Research Council, p. 519.

**Lucie Bony** est chargée de recherche au CNRS et membre de l'unité mixte de recherche Passages (UMR CNRS 5319). Ses travaux articulent les champs de recherche sur la ville et la prison. Sa thèse, soutenue en 2014, analyse les trajectoires et les expériences résidentielles des personnes incarcérées en maison d'arrêt afin de mettre en lumière les continuités matérielles et symboliques existantes entre l'univers carcéral et les quartiers populaires. Elle mène actuellement une recherche sur les mesures pénales restrictives de la liberté de circulation en milieu ouvert.

Elle a notamment publié « L'incarcération comme expérience résidentielle » (in L. Cailly et F. Dureau (dir.), 2016, *Les Espaces du logement : pratiques habitantes et politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, p. 23-34), « La prison, une « cité avec des barreaux » ? Continuum socio-spatial par-delà les murs » (*Les Annales de géographie*, n° 702-703, 2015, p. 275-299) ou encore « La domestication de l'espace cellulaire en prison » (*Espaces et Sociétés*, n° 162, 2015, p. 13-30).

Sa page personnelle : [www.passages.cnrs.fr/spip.php?article323](http://www.passages.cnrs.fr/spip.php?article323).

#### **Pour citer cet article :**

Lucie Bony, « Rapports sociaux en détention et usages de l'espace carcéral », *Métropolitiques*, 15 janvier 2018. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Rapports-sociaux-en-detention-et-usages-de-l-espace-carceral.html>.